



**Délibération du conseil municipal
du 20 décembre 2022 - N° D2022_74**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 23 décembre 2022
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 3

Absent excusé : 1

Absents ayant donné pouvoir : 2

TINJOUR Denis ayant donné procuration à VALENTINI Christian

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian		x	GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis		x	AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VOYAGE 2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une demande de subvention émanant du collège Camille Claudel pour un voyage scolaire à Paris qui se déroulera au mois d'avril 2023. Trois élèves concernés par ce voyage sont domiciliés dans la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE la somme de 60 € pour ce voyage scolaire à Paris qui se déroulera en avril 2023, soit : 2 jours x 10 €/jour x 3 élèves.
- INSCRIT les crédits au budget primitif 2023.
- AUTORISE le maire à mandater la dépense sur l'exercice 2023

La secrétaire de séance,


Martine PASQUALIN

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire,


Yves MASSAROTTI